



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 novembre à 10h15, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 31 octobre 2024, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles.

### Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent.

### Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Rémi BOUGAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres (dont seulement 23 en exercice à ce jour) à l'ouverture de la séance, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres.

Madame la Présidente atteste que l'ordre du jour est conforme à la convocation :

### I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 27 septembre 2024
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Procédures d'adhésions au SDEC ÉNERGIE
- Actualités

### II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics
- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade – Filière animation
- Règlement intérieur – Chapitre « Informatique »
- Ajustement du tableau des effectifs
- Mise en œuvre du PCRS - Plan Corps de Rue Simplifié

#### CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Actualisation de la valeur vénale des terres situées hors zones constructibles
- Prolongation de la durée de plusieurs conventions liées au contrat de concession d'électricité

#### TRANSITION ENERGETIQUE

- Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE) : Adhésion de la CA Lisieux Normandie
- Reconduction du dispositif Soleil 14

**MOBILITES BAS CARBONE**

- Pose d'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique (VAE) – Commune de Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)
- Aide au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques hors SDIRVE - Commune de Saint-Aubin-sur-Mer

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 8ème tranche 2024
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2024

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 7ème tranche de Travaux 2024 < 40 k€ HT
- Eclairage public – 7ème Tranche de travaux 2024 ≥ 40 k€ HT

**I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2024, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Monsieur Alain LE FOLL, absent à cette précédente séance, s'abstient d'émettre un avis.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2024 est approuvé.*

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 27 septembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet		
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1
		Adhésion des communes de Beuvillers et Souleuvre-en-Bocage au service pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments
	Maison de l'énergie	Niveau 2
		Adhésion des communes de Beuvillers et Souleuvre-en-Bocage au service pour un bâtiment.
		Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2025
		Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2025
		Convention de partenariat avec l'association "La Murette" pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2025
Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2024 de Vire-Normandie		

<b>Solidarité</b>	Conventions de partenariat (2024-2025) avec SOLIHA et avec le CDHAT pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement des situations de précarité énergétique
<b>Finances</b>	Virement de crédits n°3-2024 - Budget principal – du chapitre 4581924 au chapitre 4581621 – Erreur imputation d'un mandat réalisé sur l'exercice 2022
	Virement de crédits n°4-2024 - Budget principal – du chapitre 4581924 au chapitre 4581624 et 4581823 – Besoins de crédits supplémentaires concernant des travaux de génie civil télécom 2024 (800 000 €) et d'éclairage public 2023 (80 000 €), dans le cadre d'opérations sous mandat
<b>RH - Moyens Généraux</b>	Décision de défense des intérêts du SDEC-Energie dans l'instance n° 2402490-1 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen

A noter que dans le cadre de la décision de la Présidente n°2024-DEC-67, en date du 20 octobre 2023, relative à la convention de partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » pour l'animation de 132 ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie pour 2024, pour un coût maximum de 31 680 €, la commission « Transition Energétique » réunie le 16 octobre 2024, a approuvé la rédaction d'un avenant à cette convention permettant la réalisation de 10 ateliers supplémentaires pour un coût de 2 400 €.

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 27 septembre 2024.*

## MARCHES PUBLICS

---

- Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des travaux du SDEC ÉNERGIE	Appel d'offres ouvert
Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - lot 11b	Procédure avec négociation
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes de Falaise et Livarot	
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont (Lots 1-3-4-5-6-7-8-9 et relance pour le lot 2)	Adaptée ≥ 40 000 € HT
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Ifs	
Prestations de conseil juridique	

*Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces différentes consultations.*



- o **Résultats de consultations, nécessitant délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT**

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Attributaire
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	JBS PROPRETE SARL

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise JBS PROPRETE SARL, pour un montant du DQE et de la DPGF de 36 639,74 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous le logiciel OXYAD :

Objet	Attributaire
Maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école de la commune de Saint Pierre Canivet	SAS FAIRE LE MUR

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise SAS FAIRE LE MUR, pour un montant de 37 810,03 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous le logiciel OXYAD :

Objet	Lot	Attributaires
Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy	Lot n° 1 : Désamiantage - démolition	HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLIC
	Lot n° 2 : Maçonnerie - carrelage	EBM CONSTRUCTION
	Lot n° 3 : Charpente bois - couverture	EBM CONSTRUCTION
	Lot n° 4 : Menuiseries extérieures	AFM
	Lot n° 5 : Plâtrerie - faux plafonds	HARET DECO
	Lot n° 6 : Peinture - revêtements de sols souples	GUERIN PEINTURE RENOVATION
	Lot n° 7 : Plomberie - chauffage - ventilation	QLS
	Lot n° 8 : Electricité	DBEG

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
  - Lot 1 : à l'entreprise HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS, pour un montant de 16 462,50 € HT ;
  - Lot 2 : à l'entreprise EBM CONSTRUCTION, pour un montant avec PSE\* de 53 280,93 € HT ;
  - Lot 3 : à l'entreprise EBM CONSTRUCTION, pour un montant de 22 645,51 € HT ;
  - Lot 4 : à l'entreprise AFM, pour un montant de 16 228,87 € HT ;
  - Lot 5 : à l'entreprise HARET DECO, pour un montant de 37 591,64 € HT ;
  - Lot 6 : à l'entreprise GUERIN PEINTURE RENOVATION, pour un montant avec PSE\* de 14 221,81 € HT ;
  - Lot 7 : à l'entreprise QLS, pour un montant de 34 517,76 € HT ;
  - Lot 8 : à l'entreprise DBEG, pour un montant de 23 900,00 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

- Résultat d'une consultation lancée dans le cadre d'un groupement coordonné par le Conseil Départemental, ne nécessitant pas de délibération

Objet	Attributaires
Maintenance, prestations et acquisitions pour la plateforme SIG-MAPEO	3LIZ

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

- Avenants nécessitant délibérations

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
TOTAL ENERGIES	Marché subséquent n°1 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés (lot 2)	<b>Avenant 5</b> : erreur matérielle (divergence entre l'AE et le BPU pour le tarif de la capacité du poste HCH des compteurs C4)	Sans incidence financière
OMEXOM	Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques – 2024 (lots 5a, 13a, 16a)	<b>Avenant 1</b> : limitation de l'application de la retenue de garantie aux bons de commande > 200 000€ TTC	

Les projets d'avenants étaient joints en annexe des projets de délibérations disponibles sous le logiciel OXYAD de gestion dématérialisée des actes et de l'envoi horodaté des convocations.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE, d'accepter, dans le cadre du marché subséquent n°1 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés (lot 2), l'avenant n°5 proposé ;
- DECIDE, d'accepter, dans le cadre de l'accord-cadre « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques – 2024 », l'avenant n°1 proposé ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ces deux avenants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

○ Avenant ne nécessitant pas de délibération

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
COGEDIAC	Assistance dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante – Lot 2 « Assistance comptable et financière dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante dans le domaine de la distribution de gaz »	Erreur matérielle dans la mise au point (montant maximum du marché)	Sans incidence financière
ANTHAKARANA	Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape Game pédagogique "Mission énergie" pour la Maison de l'Energie	Modification de faible montant	Avec incidence financière
WILLIS TOWERS WATSON + ALLIANZ	Services d'assurance – Lot 4 « Risques statutaires du personnel »	Augmentation de 5% des taux d'assurance à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Reconductions de marchés :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Maintenance ascenseur	TK ELEVATOR FRANCE	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025
Maintenance du système anti-intrusion du SDEC ÉNERGIE	M3S (CEGELEC - MASSELIN)	12 mois 1 x 12 mois	01/01/2023	31/12/2025
Maintenance et entretien des installations électriques du SDEC ÉNERGIE	ELECTRIQUE CITE	12 mois 1 x 12 mois	25/01/2024	24/01/2026
Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE	DEKRA INDUSTRIAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025
Travaux aériens 2022	SPIE CITYNETWORKS	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025

Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2024-2025	DBT CEV	12 mois 1 x 12 mois	29/05/2024	31/12/2025
	E TOTEM	12 mois 1 x 12 mois	07/05/2024	31/12/2025
	INEO	12 mois 1 x 12 mois	13/05/2024	31/12/2025
	INGETEAM	12 mois 1 x 12 mois	13/05/2024	31/12/2025
	LODMI	12 mois 1 x 12 mois	13/05/2024	31/12/2025
	SGA INDUSTRIES	12 mois 1 x 12 mois	07/05/2024	31/12/2025
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	GT FORLUX - Citeos Ingénierie Normandie + CITEOS CAEN + COGELUM IDF + FRESHMILE	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025
Travaux de raccordement 2022		12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025
Travaux et maintenance EP / SL 2024 Lots 1-2-3-4-5-6		12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	31/12/2027
Travaux souterrains 2022 Lots 3-4-6-7-8-12-14-15		12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

- Non reconductions de marchés :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Mission d'entretien annuel et de dépannage de 4 chaufferies granulés et de leurs équipements annexes dans le Calvados	VIRIA	12 mois 3 x 12 mois	19/01/2022	18/01/2026
Travaux souterrains 2022 - lot 11a*	EIFFAGE	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2022	31/12/2025

\* : sous réserve de l'attribution d'un nouveau marché.

Le Bureau Syndical prend acte de ces non-reconductions de marchés.

- **Sous-traitances 2024 :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

➤ **Réseaux électriques - Travaux souterrains 2022 :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant en € HT
11a - CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST	MONDEVILLE - Réalisation de réfections en enrobés, émulsions et autres	31 138,50
3 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	Entreprise Patrick POISSON TP	Réfection de tranchées et travaux divers de génie civil	50 000,00
4 - CC Bayeux Intercom				50 000,00
15 - CC Intercom de la Vire au Noireau				50 000,00
3 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO	OMEXOM	Etudes, pose bornes de recharges et aménagements périphériques : La Cambe-St Marcouf - Trévières	23274,42

➤ **Réseaux électriques -Travaux de raccordement 2022 :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant en € HT
2a - Caen La Mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Réalisation d'études	1 927,99
3 CC Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Réalisation d'études	7 247,77

*Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.*

#### TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 27 septembre 2024 :

- **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
JANVILLE	11 septembre 2024
ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE	24 septembre 2024
LES AUTHIEUX SUR CALONNE	27 septembre 2024

Les communes ne possèdent pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

- **Compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
BERNIERES-SUR-MER	19 septembre 2024	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment « Atelier communal »

La commune ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ce transfert.

Ces nouveaux transferts portent le nombre total de transferts de la compétence « IRVE » à 225 (224 communes + la Communauté urbaine Caen la mer) et le nombre total de transferts de la compétence « EnR » à 31 (28 communes + 3 communautés de communes).

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par les communes de JANVILLE, ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE et LES AUTHIEUX SUR CALONNE ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE», des communes de JANVILLE, ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE et LES AUTHIEUX SUR CALONNE s'élève à 0 € ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies Renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par la commune de BERNIERES-SUR-MER, dans le cadre de son projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment « Atelier communal » ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Energies Renouvelables », de la commune de BERNIERES-SUR-MER s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*



## PROCEDURES D'ADHESIONS AU SDEC ÉNERGIE

- Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public »

Même si le délai des trois mois court toujours pour que les collectivités membres du Syndicat s'expriment sur l'adhésion de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Madame la Présidente confirme que la majorité qualifiée est d'ores et déjà acquise par les délibérations favorables de plus de la moitié des membres, représentant plus des deux tiers de la population du territoire et de plus du tiers des membres, représentant plus de la moitié de la population :

Délibérations reçues - avis favorable	357	574 151 habitants
Délibérations reçues - avis défavorable		Néant

Les services de la Préfecture ont été informés de cette nouvelle et préparent l'arrêté correspondant, qui sera déposé à la signature du préfet à l'issue de la période des trois mois de délibération, soit après le 27 novembre.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

- Adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire

Comme annoncé en Comité Syndical du 10 octobre dernier, Madame la Présidente confirme que la délibération relative à l'adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom a été notifiée aux collectivités membres du Syndicat le 15 octobre 2024.

Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE ont ainsi été invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion, par délibération avant le 15 janvier 2025.

Les services de la Préfecture ont également été informés de la mise en route de cette nouvelle procédure d'adhésion.

A ce jour, 22 délibérations favorables ont été réceptionnées, représentants 12 743 habitants.

Pour rappel, l'absence de délibération vaut avis favorable.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## ACTUALITES

- Bilan des Commissions Locales d'Energie 2024

Madame la Présidente propose aux élus du Bureau Syndical de dresser un bilan des réunions des Commissions Locales d'Energie, réunies du 30 septembre au 22 octobre 2024.

Malgré la présence et l'investissement des membres du Bureau Syndical qu'elle remercie, le taux de participation reste peu élevé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alban RAFFRAY pour présenter le bilan des CLE 2024.

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que ces réunions ont été l'occasion de procéder à l'élection de 5 nouveaux représentants au Comité Syndical, suite à vacances de postes. Ainsi, viennent compléter l'effectif du Comité Syndical :

MARIE Patrick Annebault	CHAUVIN Emilie Port-en-Bessin Huppain	HUYGHE Jessica Sainte-Croix-sur-Mer	RATEL Philippe Saint-Denis de Mailloc	DENOYELLE Patrick Grainville-sur-Odon
TERRE D'AUGE 30 septembre 2024	BAYEUX INTERCOM 2 octobre 2024	SEULLES, TERRE ET MER 3 octobre 2024	LISIEUX NORMANDIE 7 octobre 2024	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON 14 octobre 2024

Arrivée de Monsieur Philippe LAGALLE.

#### 256 élus, DGS et responsables ont répondu présents à l'invitation

- ✓ dont 40 représentants au Comité Syndical/147 en exercice à cette période
- ✓ dont 18 élus du Bureau Syndical (soit 78 % des membres du Bureau en exercice)

210 collectivités étaient représentées, soit 37 %.

Monsieur RAFFRAY, confirme que, malgré les différents formats de réunions proposés pour ces commissions (dates, horaires, présentation à la maille du territoire de la CLE) et l'élargissement des invitations à un plus grand nombre d'invités (DGS – DST – secrétaires de mairie), le taux de participation reste faible.

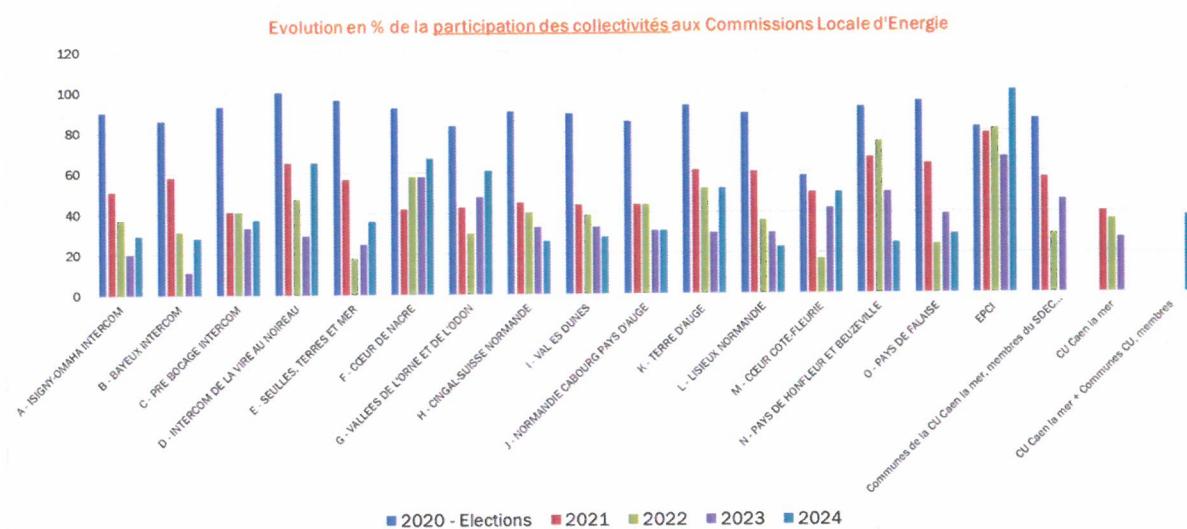
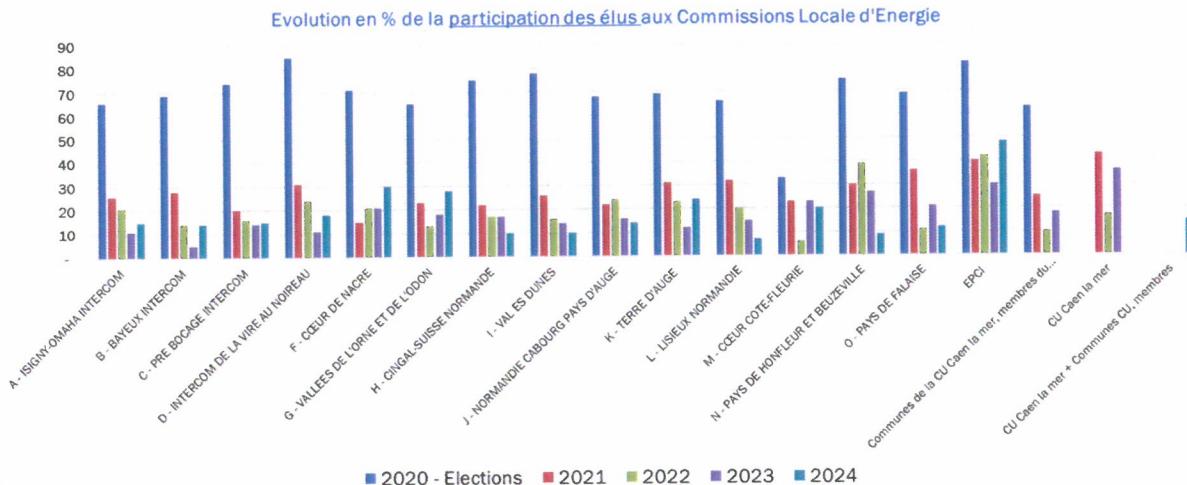
Il précise toutefois, que ces réunions ont permis de dissiper les doutes exprimés par certaines collectivités sur le groupement d'achat d'énergies notamment.

Monsieur Gilles MALOISEL soumet l'idée de renforcer la communication auprès des collectivités par l'intermédiaire des représentants au Comité Syndical et d'envisager des relances par SMS à quelques jours des échéances.

Monsieur RAFFRAY présente les taux de participation des élus et des collectivités, CLE par CLE, comme suit :

CLE	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE TAUX DE PARTICIPATION - MANDAT 2020-2026									
	Elections 2020	Printemps 2021		Automne 2022		2023		2024		
	% élus	% collectivités	% élus	% collectivités	% élus	% collectivités	% élus	% collectivités	% élus	% collectivités
ISIGNY-OMAHA INTERCOM	66%	90%	26%	51%	21%	37%	11%	20%	15%	29%
BAYEUX INTERCOM	69%	86%	28%	58%	14%	31%	5%	11%	14%	28%
SEULLES, TERRES ET MER	80%	96%	26%	57%	7%	18%	9%	25%	21%	36%
PRE BOUCAGE INTERCOM	74%	93%	20%	41%	16%	41%	14%	33%	15%	37%
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	85%	100%	31%	65%	24%	47%	11%	29%	18%	65%
VAL ES DUNES	78%	89%	26%	44%	16%	39%	14%	33%	10%	28%
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	68%	85%	22%	44%	24%	44%	16%	31%	14%	31%
TERRE D'AUGE	69%	93%	31%	61%	23%	52%	12%	30%	24%	52%
CŒUR COTE-FLEURIE	33%	58%	23%	50%	6%	17%	23%	42%	20%	50%
PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	75%	92%	30%	67%	39%	75%	27%	50%	9%	25%
CŒUR DE NACRE	71%	92%	15%	42%	21%	58%	21%	58%	30%	67%
CU Caen la mer	NC	NC	43%	40%	17%	36%	36%	27%	15%	38%
Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE	63%	86%	25%	57%	10%	29%	18%	46%		
LISIEUX NORMANDIE	66%	89%	32%	60%	20%	36%	15%	30%	7%	23%
VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	65%	83%	23%	43%	13%	30%	18%	48%	28%	61%
CINGAL-SUISSE NORMANDE	75%	90%	22%	45%	17%	40%	17%	33%	10%	26%
PAYS DE FALAISE	69%	95%	36%	64%	11%	24%	21%	39%	12%	29%
EPCI	82%	82%	40%	79%	42%	81%	30%	67%	48%	100%
TOTAL	70%	89%	31%	60%	18%	37%	16%	33%	14%	36%

L'évolution de la participation des élus et des collectivités est présentée de la manière suivante :



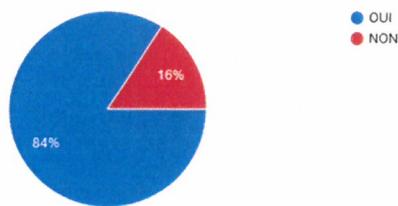
Le concessionnaire Enedis est intervenu sur 12 CLE, Orange sur celles de Vallées de l'Orne et de l'Odon et du territoire de la Communauté Urbaine Caen la mer et GRDF sur celle du territoire de Caen la mer.

Le résultat de l'enquête de satisfaction, adressée à l'ensemble des élus conviés à l'issue des réunions, est présentée de manière synthétique, comme suit :

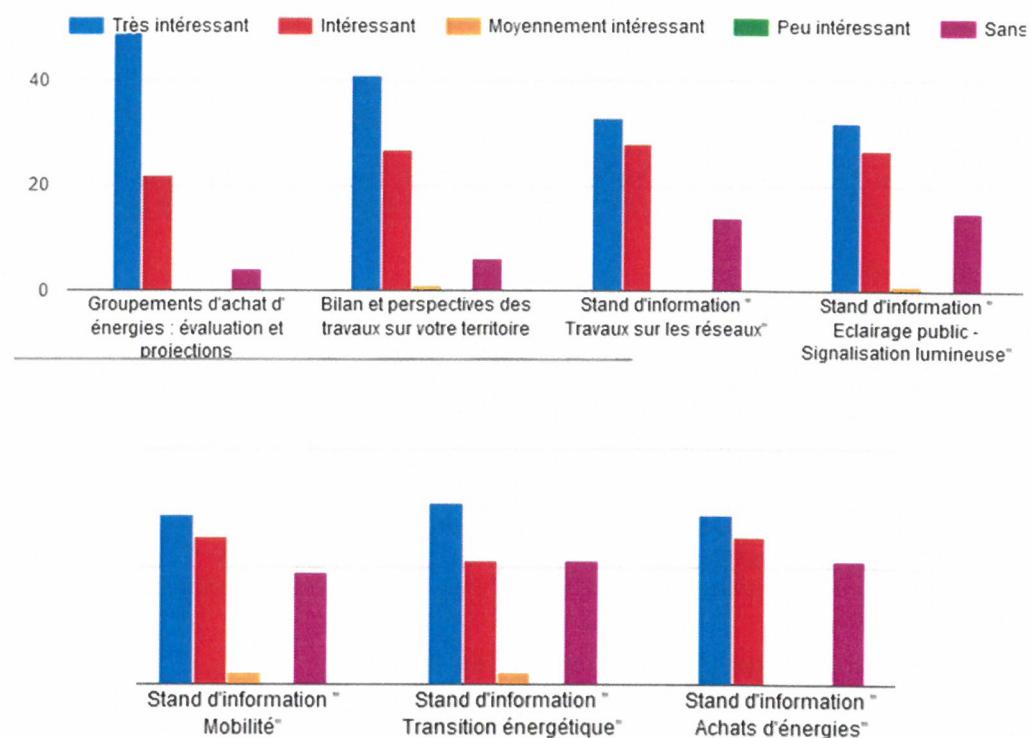
#### Votre fonction ?



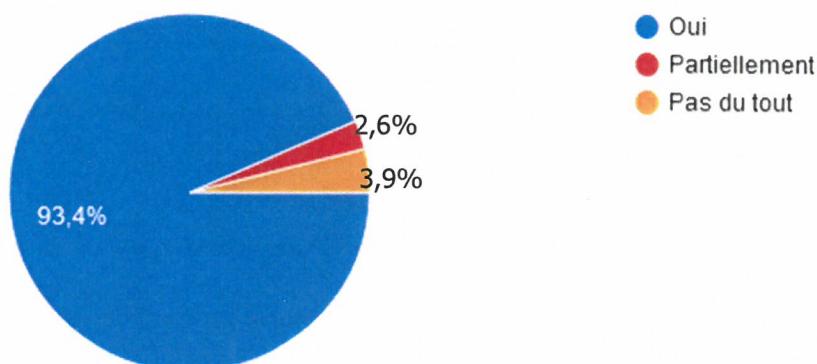
Avez-vous participé à la CLE de votre secteur ?



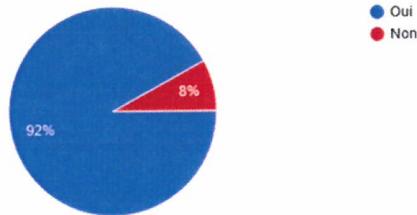
Participants : votre avis sur le programme et le contenu des interventions :



La Commission Locale d'Énergie a-t-elle répondu à vos attentes :



La réunion était fixée à 18h : cet horaire vous convenait-il ?



*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

○ Retour sur la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement du 18 octobre 2024

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur LEBARBIER, qui rappelle que la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement s'est réunie le 18 octobre dernier sur la base de l'ordre du jour suivant :

I. Bilan de l'année 2024 :

- Contexte relatif aux marchés travaux
- Le programme effacement coordonné des réseaux 2024 – Indicateurs (96 dossiers pour 18.8 M€)
- PPI SDEC ÉNERGIE : avancement 2023/2024
- Point partenaires : Orange - CD14 - PPI CU Caen la Mer

II. Actions et contraintes environnementales :

- Orange : démarche RSE
- Trame noire SDEC ÉNERGIE
- Rénovation des postes de transformation 10 postes pour 15 K€)
- Gestion des déchets : arrêté de 2014 et conséquences / analyses amiante HAP
- Autres déchets

III. Programme Effacement des réseaux et perspectives 2025 :

- Point sur les demandes - Tranche 1 (87 dossiers pour 15.5 M€)
- Réseau basse tension fils nus : patrimoine restant et actions en cours

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

○ Retour sur la conférence NOME du 7 novembre 2024

Monsieur LEBARBIER, rappelle que cette conférence annuelle, sous l'égide de la Préfecture, doit rendre compte du bilan des investissements 2023-2024 et des perspectives 2025, établi en concertation entre le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS et le SDEC ENERGIE, autorité organisatrice de la distribution d'électricité suivant le contrat de concession signé en 2018.

Ce contrat, d'une durée de 30 ans, précise les missions de chaque acteur et définit au concessionnaire les objectifs locaux du service public.

Le SDEC ENERGIE adresse ensuite ce bilan traité au niveau national pour obtenir des financements auprès du FACÉ pour la réalisation de programmes de travaux afin d'améliorer la fiabilité et la sécurisation des réseaux sur le territoire du Calvados.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

- Echéances 2024 et 2025

Pour ce qui concerne les échéances annoncées pour 2024 et 2025, Madame la Présidente présente les évolutions suivantes :

Inauguration des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et de la chaufferie bois de la commune d'Ouilly-le-Tesson	Vendredi 8 novembre 2024 - 17h00 sur site
Conférence des maires de Caen la mer Intervention du SDEC ENERGIE	Mardi 19 novembre - 12h00 Hémicycle de Caen la mer
Commission Consultative pour la Transition Energétique - CCTE	Mardi 25 novembre 2025 Mardi 9 décembre 2025 - 14h Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

#### TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission réunie le 14 octobre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Finances

#### NOUVEAU REGIME DE RESPONSABILITE FINANCIERE DES GESTIONNAIRES PUBLICS

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 instaure le régime de responsabilité financière des gestionnaires publics commun aux ordonnateurs et aux comptables publics qui a pour objectifs de :

- Supprimer l'existence d'un régime dual entre les ordonnateurs et les comptables publics qui présentaient trop d'insuffisances et démontraient une efficacité toute relative,
- Réserver l'intervention du juge aux infractions graves ayant causé un préjudice financier significatif :
  - Infraction générique :
    - Doit répondre à deux conditions : une faute grave ET un préjudice financier significatif,
    - Concerne :
      - Les fautes relatives à l'exécution des recettes et des dépenses et à la gestion des biens,
      - L'octroi d'un avantage injustifié à soi-même ou à un tiers avec un bénéfice direct ou indirect,
      - La faute de gestion applicable aux organismes à caractère industriel et commercial,
      - La gestion de fait,
      - L'inexécution de décision de justice.

- Infraction spécifique :
  - Absence de production des comptes,
  - Engagement de dépense sans respecter les règles du contrôle budgétaire,
  - Défaut de qualité d'ordonnateur,
  - Echec de la procédure de mandatement d'office.
- Sanctionner celui qui commet la faute par l'intermédiaire de sanctions graduées (régime répressif) :
  - amende proportionnelle à la gravité de la faute reprochée, à l'importance du préjudice, à la réitération des pratiques,
  - plafonnée à 6 mois de rémunération,
  - déterminée pour chaque personne sanctionnée,
  - non rémissible.
- Maintenir le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables,
- Renforcer la responsabilité managériale des gestionnaires publics.

Avec la mise en œuvre de ce nouveau régime de responsabilité unifiée, chacun des acteurs de l'exécution budgétaire a désormais à répondre des fautes graves commises à l'occasion de l'emploi des fonds publics.

Le syndicat a mis en place plusieurs dispositifs qui peuvent être activés pour réduire les risques financiers et renforcer le pilotage financier :

1. Mettre à jour la Convention Allégée en Partenariat,
2. Réaliser des audits internes,
3. Solliciter une expertise de cabinet comptable sur des thématiques spécifiques,
4. Renforcer le contrôle interne par la création d'indicateurs de suivi, de procédures et de modes opératoires, la définition du rôle de chaque agent intervenant sur les recettes et les dépenses du syndicat,
5. Sensibiliser et former les agents.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## ➤ Ressources Humaines

### DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE – FILIERE ANIMATION

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, après avis du Comité Social Territorial.

Le SDEC ÉNERGIE intégrant dorénavant deux agents de la filière Animation, il convient de proposer au Bureau Syndical de fixer les ratios d'avancement de grade pour cette filière.

Il est précisé que le taux retenu restera en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'aura pas modifié.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, il sera proposé de retenir l'entier supérieur.

Le Comité social territorial, réuni le 17 septembre 2024, a été saisi de la question et les deux collèges « représentants de la collectivité » et « représentants du personnel » ont émis un avis favorable.

La commission proposera ainsi que le taux de promotion de chaque grade de la filière Animation figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité soit fixé de la façon suivante :

Filière	Grades d'avancement	Ratios
ANIMATION	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	75 %
	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	75 %

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- DECIDE de retenir le tableau des taux de promotion d'avancement de grade de la filière animation, tel que défini ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## **REGLEMENT INTERIEUR – CHAPITRE « INFORMATIQUE »**

Pour rappel, par délibération du 29 novembre 2013, le SDEC ÉNERGIE s'est doté d'un guide de fonctionnement interne permettant de centraliser en un seul et unique document l'ensemble des dispositions applicables aux agents du SDEC ÉNERGIE, tous statuts confondus. Ce guide a fait l'objet d'une révision validée par délibération du Bureau Syndical en date du 19 janvier 2017.

Afin de prendre en compte les évolutions des pratiques, de la réglementation (ex : RGPD) ainsi que les observations de la Chambre Régionale des Comptes, une refonte de ce guide s'avère nécessaire en vue de l'adoption d'un nouveau règlement intérieur.

Ce projet ambitieux mobilise fortement les services et le Comité Social Territorial, et il a été convenu de travailler sur des thématiques en constituant des groupes de travail par chapitre. Ainsi, il est possible de valider chaque chapitre individuellement au lieu d'une validation globale d'un seul règlement intérieur.

La méthodologie mise en œuvre est donc la suivante :

- Organisation de groupe de travail par thématique avec les membres du Comité Social Territorial,
- Présentation et validation des propositions du groupe de travail lors des réunions du Comité Social Territorial,
- Information en Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques »,
- Délibération en Bureau Syndical.

Le Chapitre « Informatique » du nouveau règlement intérieur a suivi cette méthode de travail et est ainsi proposé à l'approbation du Bureau Syndical.

### **Thématiques abordées**

- **Partie 1 : Charte Administrateurs – SI**
  - Champ d'application de la charte
  - Droits et devoirs spécifiques des administrateurs
- **Partie 2 : Charte utilisateurs**
  - Champ d'application de la charte
  - Protection des données à caractère personnel
  - Règles d'utilisation du système d'information (authentification, sécurité ...)

- Moyens informatiques mis à disposition et mesures de contrôle (internet, messagerie, télétravail ...)
- Administration du système d'information (filtrage, traçabilité, gestion du poste de travail, prévention)
- Procédure applicable lors de l'arrivée ou du départ de l'utilisateur
- Responsabilités - Sanctions

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Chapitre « Informatique » du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE tel qu'annexé à la présente délibération pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- DECIDE d'abroger toutes dispositions contraires aux dispositions du présent chapitre ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

#### AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Pour rappel, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

De manière à prendre en considération le développement de l'activité du service Marchés Publics, la montée en compétences et la prise de responsabilités du Gestionnaire Marchés, recruté sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient de faire évoluer ce poste vers le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Sur avis de la commission, Madame la Présidente propose donc aux membres du Bureau Syndical d'ajuster le tableau des effectifs pour permettre l'évolution de carrière d'un agent contractuel, et d'ouvrir le poste permanent correspondant créé par délibération du 27 janvier 2023 au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de la Présidente ;
- DECIDE de l'accompagnement de l'évolution de carrière des agents et d'ouvrir le poste permanent de Gestionnaire Marchés créé par délibération du 27 janvier 2023 au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### ➤ Cartographie et usages numériques

#### MISE EN ŒUVRE DU PCRS - PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

---

Pour rappel, le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) est un fond de plan à très haute précision qui a vocation à être utilisé comme plan de référence pour les réponses aux DT-DICT, permettant ainsi aux différents acteurs d'avoir une représentation plus précise de la localisation de l'ensemble des réseaux pour éviter les dommages aux ouvrages.

Il permet de gérer différents usages d'un point de vue cartographique comme les réseaux, la voirie, les espaces verts ...

Dans le cadre du plan stratégique 2021-2026 du syndicat, l'axe prioritaire n°10 vise à « consolider nos services en matière d'information géographique en se positionnant sur le rôle du syndicat pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée ».

Le Conseil départemental s'est porté candidat pour être Autorité Publique Locale Compétente – APLC – avec les missions suivantes :

- L'acquisition des données,
- La diffusion du PCRS,
- La gestion des mises à jour des données,
- La gestion des partenariats,
- La gestion budgétaire.

La mise en œuvre technique passerait par un partenariat entre le Conseil départemental et l'IGN, définissant un plan de vol en 5 zones couvrant l'ensemble du territoire départemental, dès 2025.

Pour ce qui concerne la gouvernance du PCRS, le Conseil départemental serait le chef de projet, en tant qu'APLC et le SDEC ÉNERGIE un partenaire. Pour information, un chargé de projet a été recruté par le Conseil Départemental pour cette mission sur quatre ans.

Un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs : Conseil départemental, SDEC ÉNERGIE, ENEDIS, GRDF devrait être mis en place.

Le plan de financement prévisionnel du projet, présenté ci-dessous, concerne uniquement la primo-acquisition des données cartographiques :

Sens	Nature	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépenses	Acquisition	0 €	731 280 €	182 820 €	0 €	914 100 €
	Stockage	0 €	80 000 €	15 000 €	15 000 €	110 000 €
	Personnel	20 634 €	20 213 €	20 213 €	0 €	61 060 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 634 €</b>	<b>831 493€</b>	<b>218 033 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>1 085 160 €</b>
Recettes	FEDER (50,49 %)	0 €	430 239 €	110 085 €	7 573 €	547 897 €
	CD14 (20,51%)	4 232 €	170 539 €	44 719 €	3 077 €	222 567 €
	SDEC ÉNERGIE (15%)	3 095 €	124 724 €	32 705 €	2 250 €	162 774 €
	ENEDIS (7%)	1 444 €	58 205 €	15 262 €	1 050 €	75 961 €
	GRDF (7%)	1 444 €	58 205 €	15 262 €	1 050 €	75 961 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 216 €</b>	<b>841 911 €</b>	<b>218 033 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>1 085 160 €</b>

Enfin, le calendrier de mise en œuvre du PCRS pourrait être envisagé comme suit :

Novembre 2024	Retour des devis de l'IGN
Décembre 2024	Positionnement des partenaires
	Consolidation du plan de financement
Janvier 2025	Signature de la convention IGN / Conseil départemental
Mars 2025	Signature de la convention Conseil départemental / SDEC ÉNERGIE
	Lancement des acquisitions
Septembre 2026	Fin des acquisitions

*Le Bureau Syndical émet un avis favorable à la mise en œuvre du PCRS dans les conditions présentées.*

## CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 23 octobre et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

### ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRES SITUÉES HORS ZONES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à planter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

La délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles. Cette décision a été publiée le 29 juillet 2024.

Sur avis de la Commission, Madame la Présidente propose d'actualiser la valeur de l'indemnité qui est versée aux propriétaires concernés, pour les zones non constructibles, au vu des valeurs fixées dans cette décision et conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2019 et de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, à 1,080 €/m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (contre 1,026 €/m<sup>2</sup>, valeur retenue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE l'actualisation de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE pour ce qui concerne les terrains non constructibles ;*
- *FIXE le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructibles à 1,080 €/m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### PROLONGATION DE LA DUREE DE PLUSIEURS CONVENTIONS LIÉES AU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans.

Plusieurs conventions associées au contrat de concession ont été conclues. Certaines d'entre elles arrivent à leur terme.

Il s'agit notamment des conventions suivantes :

- La convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT qui fixe les modalités liées au remboursement de la Part couverte par le Tarif (PCT).
- La convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.
- La convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

Ces conventions arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, il est proposé de prolonger de deux ans soit, jusqu'au 31 décembre 2026, la convention PCT et d'un an soit, jusqu'au 31 décembre 2025, les deux autres conventions.

Ces projets d'avenants seront mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

*Le Bureau Syndical valide ces avenants qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2024.*

## TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie le 16 octobre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES A LA TRANSITION ENERGETIQUE (PACTE) : ADHESION DE LA CA LISIEUX NORMANDIE

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite à l'expérimentation menée depuis 2022 sur 3 EPCI (Vallées de l'Orne et de l'Odon, Pays de Falaise et Pré Bocage Intercom), le Bureau Syndical du 5 juillet 2024 a validé les modalités consolidées du nouvel accompagnement « PACTE » - Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique, pour les communautés de communes, à savoir :

- Des nouvelles dispositions d'accompagnement en 5 volets :
  - Volet 1 - Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (diagnostic du patrimoine public et préconisations d'actions)
  - Volet 2 - Contribution au suivi de la planification énergétique
  - Volet 3 - Sensibilisation des élus, agents et habitants
  - Volet 4 – Innovation et mutualisation
  - Volet 5 – Aides financières
- Une contribution de la communauté d'agglomération (CA) fixée par délibération du Bureau Syndical.

La Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie envisage de délibérer le 28 novembre 2024 pour le programme d'accompagnement des collectivités à la transition énergétique « PACTE » proposé par le SDEC ÉNERGIE aux EPCI.

Considérant le nombre important de communes qui constituent la CA, comparativement aux autres EPCI du Calvados, qui pourront potentiellement être concernés par le volet 1 générant un temps d'ingénierie plus important à apporter sur ce territoire, Madame la Présidente proposé de fixer la contribution de la collectivité à 7 500 €/an pendant 3 ans, soit un montant total de 22 500 €, sous réserve d'une délibération concordante de Lisieux Normandie.

Cet accompagnement sera formalisé au travers d'une convention dédiée d'une durée de 3 ans.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- APPROUVE l'adhésion à l'accompagnement PACTE de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie, avec une contribution d'un montant de 7 500 €/an pendant 3 ans, soit un montant total de 22 500 €, sous réserve d'une délibération concordante de la collectivité ;

- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## RECONDUCTION DU DISPOSITIF SOLEIL 14

---

Monsieur Marc LECERF rappelle que le SDEC ÉNERGIE et les 16 intercommunalités du Calvados ont mis en place le service public solaire – Soleil 14, dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique, en vue de favoriser le développement de l'énergie solaire.

La réalisation et l'hébergement du cadastre solaire sont assurés par la société CYTHELIA, dans le cadre d'un marché public dont la première phase de 2 ans s'est achevée le 10 octobre 2024, avec la possibilité d'être renouvelé par tacite reconduction jusqu'au 10 octobre 2026.

Le conseil aux porteurs de projets est assuré depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 par Biomasse Normandie pour les particuliers, la Chambre d'agriculture pour les agriculteurs, Caen la mer et le SDEC ÉNERGIE pour les collectivités et Biomasse Normandie et le SDEC ÉNERGIE pour les entreprises.

La convention avec la Chambre d'agriculture a été renouvelée le 9 juin 2024 pour une durée de 3 ans et la convention avec Biomasse Normandie s'achèvera au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Le bilan du dispositif réalisé présente les conclusions suivantes :

- Une bonne fréquentation du cadastre solaire (6 400 connexions sur les 12 derniers mois), malgré des disparités territoriales et une baisse de la fréquentation depuis mai 2024 (entre 300 et 500 connexions mensuelles),
- Une augmentation des demandes de conseil de particuliers auprès de Biomasse Normandie et une forte satisfaction des usagers sur le conseil apporté, mais une utilisation limitée du cadastre par les agriculteurs, entreprises et collectivités,
- Une baisse de la communication menée par les partenaires du dispositif depuis 18 mois et une communication très disparate selon les territoires.

La société Cythelia propose des évolutions du cadastre offrant de nouvelles opportunités d'utilisation, particulièrement la fonctionnalité permettant la simulation d'un projet solaire sur un site non bâti (bâtiment à construire, ombrière de parking, centrale au sol...).

Dans ce contexte, il est proposé de se positionner en faveur du renouvellement du dispositif « soleil 14 », en le reconduisant pour une période de 3 ans (1er mars 2025 – 1er mars 2028), selon le scénario suivant :

- Maintien des principes généraux de fonctionnement du dispositif et de ses modalités de financement, soit un financement à parité selon la clé de répartition suivante : 50% SDEC ÉNERGIE / 50% EPCI -> contribution égale de chacun des 16 EPCI.
- Evolution du cadastre :
  - Mise à jour de la photo aérienne et des données d'irradiation associées,
  - Ajout d'une fonctionnalité de modélisation d'une installation sur un site non bâti (futur bâtiment, ombrière, centrale au sol...).
- Renforcement du conseil de Biomasse Normandie (40 jours de conseil, au lieu de 32 actuellement).
- Relance de la communication et lancement d'une campagne de communication en 2025 sur quelques semaines (*En complément, actions de communication complémentaires à prévoir par le SDEC ÉNERGIE et les EPCI sur leur budget propre*).

Les dépenses prévisionnelles liées sont présentées comme suit :

Nature des dépenses	Montant pour 3 ans
Evolutions du cadastre solaire (Cythelia)	15 750 €
Maintenance et hébergement du cadastre (Cythelia)	7 200 €
Conseil Biomasse Normandie : 40 jours	53 280 €
Actions de communication communes	14 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 230 €</b>

Ce budget prévisionnel est semblable au précédent. En considérant un coût global arrondi à 90 000 €, le plan de financement du dispositif triennal proposé est le suivant :

- Contribution du SDEC ÉNERGIE = 45 000 € (50 %),
- Contribution des EPCI = 45 000 € (50 %), soit 2 800 €/EPCI (45 000 €/16).

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- APPROUVE le scénario de poursuite du dispositif proposé ;
- APPROUVE la prise en charge financière par le SDEC ÉNERGIE de 50 % du coût total de l'opération ;
- DECIDE de proposer ces modalités de poursuite du dispositif à l'ensemble des communautés de communes impliquées ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant, dont les avenants de renouvellement des conventions en cours avec les EPCI et la convention avec Biomasse Normandie.

#### MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 16 octobre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) – COMMUNE DE NOUES DE SIENNE (SAINT-SEVER-CALVADOS)

Après avis favorable de la commission, Madame la Présidente propose l'implantation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) sur le territoire de la commune de Noues de Sienne, dans les conditions suivantes :



Projet	Montant des travaux	Participation du SDEC ÉNERGIE	Participation de la commune
Installation d'une borne de recharge VAE à NOUES DE SIENNE (Saint-Sever-Calvados)	9 500 € TTC	20 %	7 600 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la réalisation du projet d'implantation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados) ;
- DIT que le financement de cet investissement, la maintenance et l'exploitation de la borne relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 28 mars 2024 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget mobilité du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### AIDE AU DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES HORS SDIRVE - COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD rappelle que le SDIRVE, établi par le SDEC ENERGIE en 2023, a d'ores et déjà conclu à l'installation de 2 nouvelles bornes, prises en charge à 100% par le SDEC ENERGIE sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer.

Dans le cadre de son projet de réhabilitation en 2025 de son parking situé, rue Eugène Meriel, la commune a sollicité le SDEC ENERGIE le 3 octobre dernier, pour le rattachement de 3 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques (2 lentes et 1 semi-rapide) au Schéma Directeur des IRVE.

Dans le cadre du SDIRVE, le besoin de bornes supplémentaires n'est pas avéré et ce dernier n'a pas vocation à financer l'intégralité des bornes à planter sur les parkings pour répondre à la réglementation en vigueur.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical de ne pas intégrer ces 3 bornes supplémentaires dans le schéma directeur de déploiement des IRVE et, en conséquence, d'allouer à la commune de Saint-Aubin-sur-Mer une aide de 20 % sur l'investissement qu'elle doit réaliser ainsi qu'une aide de 20 % sur le fonctionnement de ces 3 nouvelles infrastructures :

Infrastructures déjà prises en charge à 100 % dans le cadre du SDIRVE	Demande d'intégration dans le SDIRVE	Proposition de soutien
2 bornes	6 nouveaux PDC (3 bornes) de manière à respecter la réglementation, dans le cadre de la réhabilitation d'un parking de 120 places (Rue Eugène Meriel)	Aide de 20 % sur l'investissement + Aide de 20 % sur le fonctionnement de ces 3 nouvelles infrastructures

Madame la Présidente soumet cette proposition au vote du Bureau syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas intégrer les 3 bornes supplémentaires demandées sur le parking rue Eugène Meriel par la commune de Saint-Aubin-sur-Mer dans le schéma directeur de déploiement des IRVE ;
- DECIDE d'accorder une aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement des 3 bornes qui devraient être implantées sur ce parking ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant

#### TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Denis CHÉRON, membre de la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » présente les propositions de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 8EME TRANCHE 2024

La commission propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2024, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 398 959 € HT, dont 22 130 € HT de renforcement nécessaire à un projet et 376 829 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la huitième tranche de travaux 2024 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (12 projets, pour un montant de 398 959 € HT) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2024

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2024, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 190 598 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion en annexe de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la quatrième tranche de travaux 2024 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (4 projets, pour un montant de 190 598 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 18 octobre 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 7EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 27 septembre 2024, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC).

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
ECLAIRAGE PUBLIC	Extension / renouvellement	86	220 060 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	3	58 725 €
SIGNALISATION LUMINEUSE		1	5 910 €
TOTAL		90	284 695 €

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

#### ECLAIRAGE PUBLIC – 7EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 ≥ 40 k€ HT

La commission propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2024, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	COMMUNE/LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
ECLAIRAGE PUBLIC Extension / Renouvellement	DOZULE	MISE EN PERMANENT POUR VIDEOSURVEILLANCE	51 707 €
	VILLERVILLE	RENOUVELLEMENT DES LANTERNES SUR MATS (56 FOYERS)	89 951 €
	LE MOLAY-LITTRY	ECLAIRAGE TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL	98 139 €
Sous Total			239 797 €

ECLAIRAGE PUBLIC Renouvellement foyers plus de 30 ans	LION-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DIGUE – R30	95 487 €
Sous Total			95 487 €
ECLAIRAGE PUBLIC Fonds Vert	THURY-HARCOURT LE-HOM (THURY-HARCOURT)	TRAVAUX DU PROGRAMME FONDS VERT	137 783 €
	ÉVRECY	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES R30 ET FONDS VERT	115 080 €
Sous Total			252 863 €
<b>TOTAL GLOBA DES 6 PROJETS</b>			<b>588 147 €</b>

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'adopter cette nouvelle tranche de travaux 2024 du programme d'éclairage public (Extension, Renouvellement, Programme R30 et Fonds Vert).

Monsieur Philippe LAGALLE, maire de Thury-Harcourt-le-Hom, ne prend pas part au vote.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOPTE la septième tranche 2024 du programme d'éclairage public (Extension, Renouvellement, Programme R30 et Fonds Vert) pour un montant total de 588 147 € TTC ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE lève la séance à 11h50 et confirme que la prochaine séance aura lieu le vendredi 6 décembre 2024 à 9h30.

Le Secrétaire de séance,

Rémi BOUGAULT

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE